

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Le 16 décembre 2011, à 16 heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CHAVANNES, sous la présidence de M. William PELLETIER

Titulaires présents : Mme BARBIER, MM. ADAM, ANGLADE, BEDOILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, CHENON, DE PAULE, DELMAS, FAUCHER, GUILLOT, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, RENAUDAT

Suppléant présent : Mmes AUBAILLY (représentant M. HORZINSKI), DOUCET (représentant M. PERCHET), M. LARIVE (représentant Mme PERRIN)

Absent excusé : Mme CAGLIONI, M. BEAUJEAN

M. JULLIEN est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Reversement des prestations de la CAF et de la MSA à l'association Sports Anims Centre dues au titre des années 2009, 2010 et 2011,
- Projet TGV Grand Centre Auvergne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve les tarifs du SMIRTOM du Saint Amandois appliqués pour la facturation 2012 de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets,
- Accepte le reversement du solde de la participation à la REOM 2011 pour un montant de 28 987.08 € au SMIRTOM du Saint Amandois,
- Lance la consultation pour le choix d'un prestataire en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de « réhabilitation des réseaux d'assainissement, mise en conformité de la station actuelle et construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire des communes de Châteauneuf sur Cher et de Venesmes » ainsi que les prestations annexes s'y rapportant suivant une procédure adaptée,

Monsieur le Président s'absente et transfère le pouvoir de police de l'assemblée à monsieur RENAUDAT, 1^{er} vice-président.

Monsieur RENAUDAT prend la présidence de séance à 16 heures 45.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte l'admission en non valeur d'une créance de 175 € sur le budget annexe 2009 des Ordures Ménagères et dit qu'elle sera imputée à l'article 654 du budget annexe 2011 de ce même budget,
- Vote des Décisions Modificatives au budget général et au budget annexe des Ordures Ménagères,
- Retient le devis de l'entreprise DUMAY Menuiseries pour un montant HT de 3 610 € soit 4 317.56 € TTC pour la fourniture et la pose de 2 portes en aluminium,
- Décide de reverser les prestations de la CAF et de la MSA reçues par l'ancienne communauté de communes des Portes du Boischaut au titre des années 2009, 2010 et à compter de 2011 par la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à l'association Sports Anims Centre,
- Soutient le tracé du projet du TGV Grand Centre Auvergne le mieux adapté à la desserte du territoire intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures trente.